

Comment les syndicats dénoncent une discrimination envers les fonctionnaires enceintes ?

Les syndicats de la Fonction publique dénoncent une nouvelle mesure gouvernementale qu'ils estiment **injuste et discriminatoire envers les femmes enceintes fonctionnaires**. Depuis le 1er mars, un décret général abaisse le taux d'indemnisation des arrêts maladie pour l'ensemble des fonctionnaires de 100% à 90%. **Cette réforme ne fait aucune exception pour les femmes enceintes**, contrairement au traitement réservé à d'autres dispositifs comme le jour de carence, dont elles avaient été exemptées par le passé.

Dans un courrier adressé au Premier ministre François Bayrou, ainsi qu'à Aurore Bergé et Laurent Marcangeli, les huit principales fédérations syndicales (CGT, FO, CFDT, FSU, Unsa, Solidaires, Fédération autonome) qualifient cette décision d'«inacceptable». Elles y voient une sanction financière injustifiée et une atteinte directe aux droits des femmes. Elles rappellent que **la grossesse entraîne des réalités médicales et sociales spécifiques qui devraient être prises en compte**.

Les syndicats soulignent également le décalage entre cette mesure et le discours gouvernemental appelant à un «réarmement démographique». Ils rappellent que le rétablissement du jour de carence avait fait l'objet d'un amendement parlementaire exemptant les femmes enceintes, preuve qu'une volonté politique peut exister pour protéger leurs droits.

Les organisations syndicales exigent le retrait immédiat de cette réforme pour les agentes enceintes et la garantie du maintien intégral de leur rémunération lorsqu'elles sont en congé maladie ordinaire sur prescription médicale, quelle que soit la cause de l'arrêt.

Déclaration commune signée par : Sylviane Brousse (CGT), Christian Grolier (FO), Mylène Jacquot (CFDT), Luc Farré (UNSA), Caroline Chevé (FSU), Gaëlle Martinez (Solidaires), Stanislas Gaudon (CFE-CGC), Pascal Kessler (FA-FP), 27 mai 2025.